



COMMISSION CONSULTATIVE D'AFFERMAGE

Rapport d'activité 2018

1. Composition

Nom, prénom	Parti politique	Fonction
Cuanillon Cédric	PLR	Président
Beausire Thierry	PLR	Membre
Huguelit Yann	-	Membre
Junod Jean-Philippe	PS	Membre
Masini Christian	PLR	Membre
Meyer Jacques	-	Membre

2. Nombres de séances

Une séance le 24 octobre 2018.

3. Sujets traités

3.1. Baux à ferme agricoles

Conformément à son rôle, elle a attribué trois baux à loyer libres (Savagnier et Geneveys S/Coffrane), discuté d'un bail arrivant à échéance à fin 2019 et préavisé sur la méthodologie d'attribution d'une importante parcelle aux Hauts-Geneveys, libre au 1^{er} janvier 2020.

Val-de-Ruz, le 6 juin 2019

Au nom de la Commission consultative
d'affermage
Le président
Cédric Cuanillon



COMMISSION DES AGRÉGATIONS ET NATURALISATIONS

Rapport d'activité 2018

1. Composition

Nom, prénom	Parti politique	Fonction
Carrard Marcel	PLR	Président
Romerio Isabelle	PS	Vice-présidente
Debrot Laurent	Les Verts	Membre
Jacot Marie	PLR	Membre
Martinez Vincent	Indépendant	Membre

2. Nombres de séances

Nous avons tenu 5 séances de fin juin 2018 à mi-avril 2019. Les séances débutent à 18h00.

3. Sujets traités

3.1. Dossiers

Notre commission a traité 19 dossiers, soit :

- 1 dossier - 1 personne le 28 juin 2018
- 4 dossiers - 7 personnes le 23 août 2018
- 5 dossiers - 13 personnes le 15 novembre 2018
- 5 dossiers - 5 personnes le 31 janvier 2019
- 4 dossiers - 8 personnes le 11 avril 2019

Les candidats à la naturalisation provenaient principalement du Portugal (8).

Autres : Bosnie (4), Pologne (4), Cameroun (4), France (3), Macédoine (3), Kosovo (2), Togo (2), Equateur (1), Russie (1), Maroc (1), Burkina Faso (1).

Plusieurs familles ont fait des demandes groupées.



4. Décisions importantes

4.1. Acceptation/refus des demandes

Toutes les demandes de naturalisations ont été acceptées. Certaines demandes ont encore été émises selon l'ancienne législation car déposées en 2017 et nous avons traité la plupart des nouveaux dossiers selon la nouvelle législature car déposés en 2018.

Sur les dossiers déposés après le 1^{er} janvier 2018, de nouvelles conditions seront appliquées.

Dès 2018, pour les naturalisations ordinaires, seuls les porteurs d'un permis C pourront déposer une demande de naturalisation et la durée de séjour passe de 12 à 10 ans.

Avec la nouvelle loi, les conditions d'intégration sont plus restrictives. La nouvelle loi impose d'avoir, dans une langue nationale, un niveau linguistique au minimum B1 à l'oral et A2 à l'écrit alors que l'ancienne loi n'imposait pas aux cantons un niveau linguistique déterminé et le niveau linguistique exigé dans le canton de Neuchâtel était A2 en français oral uniquement.

La nouvelle loi impose aux candidat-e-s d'avoir des connaissances élémentaires géographiques, historiques, politiques et sociales de la Suisse. Ces conditions n'existaient pas dans la procédure neuchâteloise en vigueur jusqu'à fin 2017.

5. Autres

Nous n'avons pas eu à traiter de demande d'agrégation (demande d'une personne d'être originaire de la commune de son domicile).

Val-de-Ruz, le 25 avril 2019

Au nom de la Commission des
agrégations et naturalisations

Le président
Carrard Marcel



COMMISSION DES AMÉNAGEMENTS URBAINS

Rapport d'activité 2018

1. Composition

Nom, prénom	Parti politique	Fonction
Pieren Jean-Luc	UDC	Président (démissionnaire au 3.10.18)
Brechbühler Jean-Claude	PLR	Membre
Carrard Marcel	PLR	Membre
Favre Michel	UDC	Membre
Hostettler Antoine	PLR	Membre
Mihailovic Dragan	PS	Membre
Pauli Valentine	Les Verts	Membre
Senn Cédric	PS	Membre
Tripet Yann	PLR	Membre
Weber Pierre		Membre

2. Nombres de séances

Pas eu de séance de cette commission en 2018.

3. Autres

Nouveau président à nommer lors de la prochaine séance suite à la démission du groupe UDC de M. Pieren.

Dombresson, le 14 mai 2019

Au nom de la Commission des
aménagement urbains
Senn Cédric



COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DURABLE

Rapport d'activité 2018

1. Composition

Nom, prénom	Parti politique	Fonction
Lugon Alain	Les Verts	Président
Bueche Pierre-Alain	PLR	Vice-président
Junod Jean-Philippe	PS	Rapporteur
Blandenier Christian	PLR	Membre
Hon Filip	PLR	Membre
Monnier Teddy	PLR	Membre
Pauchard Olivier, remplacé par Jacot Marie	PLR	Membre
Pieren Jean-Luc, remplacé par Haldenwang Micaël	UDC	Membre
Vallat André	PS	Membre

2. Nombres de séances

Six séances se sont déroulées en 2018 : 8 mars, 31 mai, 18 juin, 11 septembre, 4 octobre et 28 novembre.

3. Sujets traités

3.1. PAL de Val-de-Ruz

La Commune de Val-de-Ruz doit réaffecter en zone agricole 10.5 ha de zones à bâtir afin de respecter la LAT. 5.7 ha proviennent des zones de construction basse et 4.75 ha devront encore être trouvés dans la zone à bâtir actuelle.

La première étape d'élaboration du PAL consiste à rédiger un cahier des charges. La commission demande qu'un appel d'offre soit lancé afin d'obtenir un point de comparaison avec l'offre proposée par le RUN. Finalement, c'est un bureau d'aménageur fribourgeois qui est retenu pour un montant inférieur à celui articulé par le RUN. La possibilité d'entrée en vigueur partielle du PAL est également examinée par les commissaires.



3.2. Création d'une zone réservée

La commission a accompagné l'étude réalisée par le bureau Urbaplan. Elle a notamment pris connaissance du plan des zones réservées avant envoi au SAT pour préavis. La zone réservée s'étend sur 12 ha, elle est valable pour 5 ans et peut être reconduite si nécessaire. Il s'agit d'un outil à disposition de la Commune pour permettre la réalisation du PAL. Les critères de détermination de la zone réservée ont été discutés par la commission, qui les a jugés objectifs, garantissant un traitement équitable des propriétaires concernés et laissant une marge de manœuvre suffisante à la Commune.

La commission a examiné le préavis de synthèse du canton et estimé que le village de Montmollin ne devait pas être intégré à la zone réservée comme demandé par le canton, au risque de dénaturer le but de cet outil. Elle a préavisé favorablement le rapport du Conseil communal au Conseil général, après retrait du cas de Montmollin.

Le Conseil communal a informé les commissaires qu'un référendum avait été lancé contre la zone réservée.

3.3. Modification partielle du PAL de Boudevilliers, secteur « Sécheron »

La commission a préavisé favorablement une modification partielle du PAL de Boudevilliers, consistant à changer l'affectation de deux parcelles classées en zone d'habitations de moyenne densité pour les passer en zone d'activité économique, dans le secteur du Sécheron à Malvilliers. Cette modification a pour but de permettre l'installation du centre d'exploitation de la banque Raiffeisen fusionnée et de l'entreprise F. Gabus & Cie SA.

3.4. Modification partielle du PAL de Villiers, secteur « La Champey »

La commission a préavisé favorablement le projet de modification partielle du PAL de Villiers visant à permettre l'extension future de l'entreprise Gimmel Rouages.

3.5. Création de centres de collectes surveillés (CCS)

Le Conseil communal propose la création de deux centres de collectes surveillés en remplacement des six déchetteries communales actuelles, à Boudevilliers et à Chézard-Saint-Martin. Un réseau d'écopoints pour le ramassage des déchets peu encombrants vient compléter ce dispositif. La commission regrette qu'un accès à la déchetterie de Plaines-Roches ne soit plus possible. Il préavisé favorablement ce dossier en l'examinant uniquement sous l'angle de l'aménagement du territoire.

3.6. Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) Seyon amont

La commission a préavisé favorablement le rapport du Conseil communal au Conseil général concernant le PGEE Seyon amont, qui n'a pas suscité de débat particulier.



3.7. Extinction nocturne de l'éclairage public

La commission a préavisé favorablement le rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'extinction de l'éclairage public. Elle s'interroge toutefois sur l'opportunité de maintenir les passages piétons éclairés au milieu de la nuit. Elle estime néanmoins qu'il s'agit d'une belle avancée sur ce thème.

4. Décisions importantes

4.1. Nomination de deux nouveaux membres

Suite aux démissions de MM. Olivier Pauchard et Jean-Luc Pieren, la commission nomme Mme Marie Jacot et M. Micaël Haldenwang aux postes de membres de la commission.

4.2. Traitement des dossiers liés à l'énergie

La commission accepte la demande du Conseil communal de déléguer les questions touchant aux énergies à la commission « énergie » créée par ses soins, qui sera à terme issue du Conseil général.

5. Autres

Les commissaires sont informés par le Conseil communal sur les thèmes suivants :

- plan directeur cantonal ;
- plan directeur du tourisme ;
- sanction du plan directeur régional du Val-de-Ruz (PDR) par le Conseil d'Etat ;
- abrogation du plan d'alignement « Village » aux Geneveys-sur-Coffrane ;
- politique cantonale du logement.

Villiers, le 5 juin 2019

Au nom de la Commission du
développement territorial et durable

Le président
Lugon Alain



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Rapport d'activité 2018

1. Composition

Nom, prénom	Représentation	Fonction
Pellissier Anne-Christine	PLR	Présidente
Aquilon Sophie	parent	Membre
Benichou Martine	parent	Membre
Bleuer Katharina	CG Valangin	Membre
Brechbühler Jean-Claude	PLR	Membre
Cerini Claudio	PS	Membre
Chappuis-Etienne Catherine	enseignante	Membre
Corciulo Pier-Paolo	direction	Membre
Coucet Frances	enseignante	Membre
Delacou Karine	parent	Membre
Ducommun Jérôme	parent	Membre
Favre Isabelle	enseignante	Membre
Geiser Claudine	PLR	Membre
Herzog Valérie	parent	Membre
Krebs Etienne	direction	Membre
Lambert Fabienne	parent	Membre
Macheret Dubey Anne	administratrice	Membre
Margotin Nicolas	CC Valangin	Membre
Meier Corinne	direction	Membre
Schmocker Valéry	enseignant	Membre
Sourget Fabrice	direction	Membre
Tanner Florence	direction	Membre
Vauthier Thierry	enseignant	Membre
Séverine Berger	enseignante	Membre jusqu'en août 2018

2. Nombre de séances

La Commission s'est réunie à 4 reprises en 2018. Le directeur du CSVR est présent à toutes les séances. Les autres membres de la direction et l'administratrice sont présents en fonction des sujets mis à l'ordre du jour.



Une séance extraordinaire a eu lieu le 27 novembre 2018 afin de présenter aux membres du groupe de travail sur la réorganisation de l'école, dont faisait partie le CES, la nouvelle organisation de l'école, ainsi que le projet de transports scolaires.

3. Sujets traités

Les séances se déroulent selon trois axes principaux, soit :

- une transmission d'informations de la direction et du dicastère ;
- le traitement de dossiers particuliers ;
- les questions du CES.

Par ailleurs, le CES a mis sur pied un concept de communication à l'attention des parents sous forme de newsletter.

3.1. Informations

Les dossiers suivants ont fait l'objet d'informations :

- activités sportives au CSVR (camps, sorties raquettes, semaine polysportive) ;
- création d'un poulailler à La Fontenelle, présence de moutons ;
- organisation des classes pour la rentrée 2018-2019 ;
- intégration d'une classe du CERAS au CSVR ;
- avancement des travaux (piscine et salles de sciences) ;
- Pronote ;
- brochure « activités pour mon enfant à Val-de-Ruz ». Mise à disposition de présentoirs pour les associations et clubs sportifs dans les collèges ;
- situation de l'accueil parascolaire ;
- déroulement de la rentrée scolaire ;
- budget 2019 ;
- évolution des repas de midi à La Fontenelle ;
- rapport au Conseil général concernant la politique de la jeunesse.

3.2. Dossiers

Les dossiers suivants ont fait l'objet d'une présentation, de discussions et d'une consultation au sein du CES :

- nouvelle organisation de l'école ;
- devoirs à la maison ;
- camps scolaires et activités hors cadre à la suite de l'arrêt du Tribunal fédéral ;
- avenir du collège du Pâquier ;
- initiative législative populaire cantonale « pour une école équitable et efficiente » ;



- programme d'activités hors cadre nouvelle formule ;
- création de l'association ProCSVR.

3.3. Questions du CES

Les membres du CES remontent les questions de parents ou de citoyens :

- présence des représentants des parents au CES lors des soirées de parents dans les collèges ;
- présence des représentants des associations autour de l'école lors des soirées de parents dans les collèges.

4. Décisions importantes

4.1. Préavis sur le rapport relatif à la réorganisation de l'école

Préavis rédigé par les membres représentant le CG pour la séance du Conseil général.

Val-de-Ruz, le 23 mai 2019.

Au nom du Conseil d'établissement
scolaire

La présidente

Pellissier Anne Christine



COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

Rapport d'activité 2018

1. Composition

Nom, prénom	Parti politique	Fonction
Soguel André	PLR	Président
Guyot Pierre-Ivan	PS	Vice-président
Beausire Thierry	PLR	Membre
Cerini Claudio	PS	Membre
Douard Romain	Les Verts	Membre
Fallet Mary-Claude	PLR	Membre
Geiser Raphaël	PLR	Membre
Haldenwang Micaël	UDC	Membre
Krähenbühl Francis	PLR	Secrétaire et rapporteur

2. Nombres de séances

8 séances du 28 mai 2018 au 7 mars 2019. En date du présent rapport, 2 séances sont agendées pour en particulier traiter le dossier des comptes 2018.

28 mai 2018. Présents : 8 membres. Excusé : M.-C. Fallet

4 juin 2018 : Présents : 7 membres. Excusés : M. Haldenwang et M.-C. Fallet.

20 août 2018 : Présents : 6 membres. Excusés : M.-C. Fallet, T. Beausire et M. Haldenwang.

27 août 2018 : Présents : 7 membres. Excusés : P.-I. Guyot et C. Cerini.

22 octobre 2018 : Présents: 8 membres. Excusé : C. Cerini.

19 novembre 2018 : Présents: 9 membres

26 novembre 2018 : Présents: 9 membres

7 mars 2019 : Présents : 8 membres. Excusés : P.-I. Guyot

3. Sujets traités

3.1. Comptes 2017

A ce sujet beaucoup de questions posées auxquelles les membres du Conseil communal ont parfaitement donné réponses à satisfaction de notre commission. De même pour le rapport d'exploitation de Viteos. Il en ressort cependant une suggestion :

- En cas de recrutement, s'inspirer du « New Deal » mis en place entre le canton et les entreprises.



Notre rapport au Conseil général insiste sur le fait que nous avons tout de même un déficit de CHF 3,6 millions. Il faut à nouveau puiser dans la réserve de réorganisation et dans la réserve conjoncturelle.

Le refus d'augmenter le coefficient fiscal par la population ne nous permet plus d'éviter des économies plus contraignantes que nous avons jusque-là évitées, soit le subventionnement de la ligne 421 pour un montant de CHF 400'000 et par exemple la sortie de l'Association du Bibliobus.

Autres points discutés :

- nous sommes défavorables à la vente de biens immobiliers (fermes et autres), sauf si ceux-ci coûtent davantage en frais d'entretien que ce qu'ils rapportent en loyers. Etude au cas par cas ;
- défavorables à une baisse du salaire des employés communaux ;
- enfin, le salaire du Conseil communal est en cours de discussion. Plusieurs scénarios sont étudiés, rapport en septembre prochain.

3.2. Réponse aux postulats transports publics

Pour rappel, en 2016, CHF 600'000 ont été dépensés pour les lignes supplémentaires, ensuite ramenés à CHF 200'000 en 2017 car jugés excessifs par rapport aux besoins réels et en 2018 augmentés à CHF 400'000.

Nous sommes d'accord qu'il s'agit de réévaluer cette prestation en cas de refus de la hausse du coefficient fiscal le 10 juin.

3.3. Bibliobus

Nous le finançons à hauteur de CHF 140'000 par an. Une démission de l'association avec effet au 1^{er} janvier 2019 doit avoir lieu avant le 30 juin 2018. En cas de refus de la hausse du coefficient fiscal, nous allons nous réunir rapidement et revoir le périmètre financier de certains postes et projets. Pour le bibliobus, dans ce cas de figure, nous serons amenés à y renoncer.

3.4. Traitement de la motion M18.002 amendée relative aux conditions salariales du Conseil communal et du personnel administratif de la Commune

Après analyse du mandat nous avons pris en compte 4 scénarios, comparé avec d'autres communes, auditionné individuellement nos cinq conseillers communaux sur la base de 7 questions.

En conclusion, nous recommandons au Conseil général le statu quo afin de privilégier :

1. la qualité de travail et la force de représentation à 5 membres ;
2. réduire le temps de travail du collègue serait contrebalancé par l'engagement de personnel qualifié afin d'effectuer certaines de leurs tâches (par exemple les rapports) ;
3. le traitement des conseillers communaux est en accord avec leurs responsabilités et leur charge de travail ;



4. maintien du statut et du traitement actuel du personnel communal mises à part les mesures en cours pour 2019.

Détails à trouver dans notre rapport daté du 02.09.2018.

3.5. Nouvel organe de révision pour les années 2018 et 2020 ?

La révision des comptes passe de restreinte à ordinaire. Nous sommes favorables à la proposition de mandater deux sociétés (ancienne et nouvelle) avec l'avantage d'avoir directement sur place des experts comptables. Suite à une demande d'offres c'est la variante la meilleure marché.

3.6. Réorganisation de l'école

En principe nous sommes favorables aux aspects pédagogiques énoncés. Nous avons entendu qu'il est possible que des élèves du Cycle 1 doivent être déplacés dans le collège d'un village proche de son domicile. Cependant il y aura certainement des incidences financières importantes à l'avenir et celles-ci ne sont pas et n'ont pas pu être chiffrées.

Les membres présents étaient partagés quant à la suite à donner au rapport et en finalité ont renoncé à prendre position !

3.7. Aménagement de deux centres de collecte surveillés et d'un réseau d'écopoints

Après plusieurs mois de gestation nous pouvons nous prononcer sur la suite à donner à nos déchèteries.

Le projet soumis tient compte de divers aspects actuellement en souffrance (sécurité, normes environnementales). Par contre, il manque tout de même la variante chiffrée pour un seul centre. Malgré quelques imperfections, une majorité des membres présents soutient la démarche, tout en soulignant le montant élevé de l'investissement pour une prestation jugée moindre et un gain d'exploitation très faible !

Etant donné la situation difficile de nos finances, nous considérons cet investissement comme non prioritaire, et proposons au Conseil général de le refuser. Par contre la mise en place des écopoints peut se réaliser de suite.

3.8. Consultation de la révision de la péréquation financière intercommunale

Nous soutenons le Conseil communal dans son approche et sommes satisfaits de la direction que prend le dossier.

3.9. Consultation de la révision de la fiscalité

Nous sommes plutôt favorables à ce projet de loi, malgré le fait que nous n'ayons pratiquement aucune marge de manœuvre. Il est probable que l'effort cantonal pour diminuer la charge fiscale des personnes physiques ne soit pas totalement compensé. A charge des communes de trouver des solutions !



3.10. Point de situation des comptes 2018 et budget 2019

Evolution guère favorable pour les comptes 2018. Budget 2019, version 2 en cours.

3.11. Rapport de la commission des règlements relatif à l'initiative populaire « Pour l'accueil parascolaire »

Initiative qui aura indéniablement un impact financier. La CGF ne s'est pas prononcée, considérant que c'est aux groupes politiques et ensuite au Conseil général de prendre position.

3.12. Création d'une zone réservée sur le territoire communal

L'obligation de réviser notre plan d'aménagement local nous oblige à instaurer une zone réservée pour éviter que l'octroi de permis de construire pénalise sa réalisation. Le point délicat, c'est l'indemnisation des propriétaires en cas de dézonage en zone agricole. Cet aspect est de la compétence d'une commission cantonale et du Grand conseil, c'est pourquoi nous encourageons la députation de Val-de-Ruz à y être attentive. Malgré une certaine incertitude sur ce dernier point, la CGF accepte à une courte majorité la création de cette zone qui, de fait, est plus restreinte que la proposition du canton, afin de respecter les délais fixés par la LAT.

3.13. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 88'000 pour la 1^{re} étape du PAL

Suite directe du rapport du 30 avril dernier sur l'élaboration du Plan d'aménagement local en 4 étapes, pour un montant approximatif de CHF 815'000 sur les 5 prochaines années. Malgré un éventuel refus de la zone réservée la présente demande reste pertinente. La CGF a recommandé l'acceptation de l'arrêté soumis.

3.14. Plan général d'évacuation des eaux(PGEE) du Seyon Amont

Nous prenons acte que l'estimation des investissements pour les quinze à vingt prochaines années se monte à environ CHF 24 millions. Avec ce nouveau PGEE le Conseil communal se dote d'un outil stratégique.

La CGF soutient cette vision permettant d'agir de manière pragmatique en tenant compte tant des priorités d'améliorations que des capacités financières de notre Commune. Ainsi, une charge d'exploitation de l'ordre de CHF 350'000 par année devrait être prévue soit CHF 175'000 supplémentaires sur les exercices à venir.

La tarification actuelle permet de garantir la couverture des coûts.

Les demandes de crédit seront soumises en temps opportun.

La CGF a accepté à l'unanimité le rapport.



3.15. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 160'000 pour l'extinction nocturne de l'éclairage public

Etant donné l'expérience positive vécue durant 6 mois à Fontaines sans recrudescence connue de vols et brigandages, nous y sommes favorables.

L'aspect financier est intéressant, le fonds communal de l'énergie prend en charge le montant et les économies réalisées dès 2020 seront de CHF 34'700 en déduction des charges d'exploitation.

La CGF a recommandé d'accepter le crédit d'investissement.

3.16. Adoption du plan d'alignement « La Joux-du-Plâne »

Afin de répondre à de nombreuses demandes des habitants de La Joux-du-Plâne et faciliter le déneigement, il s'agit d'adopter cet alignement et ainsi permettre l'élargissement et la réfection de cette route. Certains commissaires sont surpris par le coût du tronçon malgré le fait que nous n'ayons pas à nous prononcer sur l'aspect financier. Néanmoins, à une courte majorité, la CGF propose d'accepter l'arrêté qui nous est soumis.

3.17. Budget 2019

L'étude du budget 2019 a permis à notre commission de poser de nombreuses questions au Conseil communal. Toutes nos interrogations trouvent réponses. Merci au Conseil communal pour le travail réalisé à l'élaboration difficile de ce budget.

CHF 5,1 millions de déficit c'est moins que les CHF 7,9 millions au budget 2018 et les CHF 6,6 millions aux comptes 2017 avant prélèvements aux réserves. Malgré une amélioration entre deux exercices le budget est rouge vif !

- Il faut tout de même relever la baisse globale de CHF 1,75 million des recettes fiscales sur les personnes physiques et morales ;
- CHF 700'000 d'économies sur des postes annoncés avant le vote, soit les transports publics, le bibliobus, le gel des camps de ski et activités hors cadre de l'école, diminution de la prestation sortie des aînés et une petite réduction des subventions aux sociétés locales. Cela mis à part les prestations 2019 à la population resteront inchangées par rapport à cette année ;
- une baisse des coûts de la péréquation de CHF 500'000 ;
- une baisse de la facture sociale de l'ordre de CHF 250'000 ;
- le produit des biens-fonds augmente de CHF 618'000 ;
- tous les dicastères réduisent leurs charges, ce qui souligne le souci de bonne gestion de la part du Conseil communal.

Au chapitre des investissements, le montant se monte à près de CHF 9 millions, inférieurs à ceux de 2018. Nous serons tout de même attentifs lors de la demande de crédit, car tout dépassement de la limite fixée par le frein à l'endettement devra être compensé lors de l'exercice suivant.

Comme mentionné dans notre rapport, nous espérons que l'année 2019 sera de transition avant la mise en œuvre en 2020 de la nouvelle péréquation financière intercommunale qui sera enfin plus équitable.



3.18. PFT 2020-2022

Il faut préciser qu'un PFT est une vision financière dépendante des éléments connus et acquis aujourd'hui. Bien que divers éléments puissent fortement influencer nos comptes, il est de la volonté du législateur de transposer dans ce plan financier les éléments connus à ce jour, évitant ainsi toute extrapolation dangereuse.

Nous retrouvons donc un résultat opérationnel déficitaire de CHF 5 à 5,5 millions pour les années 2020-2022. La situation financière pour les années à venir est donc préoccupante, bien que certains points d'amélioration soient aujourd'hui vivement espérés !

3.19. Rénovation intérieure Ferme Matile

Pour rappel, les investissements du patrimoine financier sont de la compétence du Conseil communal, qui a tout de même décidé de requérir le préavis de la CGF.

Nous avons indiqué au Conseil communal nos remerciements pour la solution trouvée, qui en terme financier s'avère très intéressante, de même qu'en terme sociétale, qui permet à une institution réputée de disposer de locaux adéquats.

3.20. Information sur les modifications du règlement général et des taxes

Le Conseil communal indique qu'il serait opportun de réviser l'arrêté sur la rémunération du Conseil communal. La commission des règlements a été consultée.

Les membres de la commission s'étant exprimés pas favorables.

3.21. Augmentation de la dotation en personnel socio-éducatif et de gestion de l'espace repas à la Fontenelle

En tenant compte de l'évolution connue des effectifs scolaires et du contexte social de Val-de-Ruz, le Conseil communal nous propose d'augmenter la dotation du service socio-éducatif de 0.30 EPT. La charge annuelle supplémentaire s'élève à CHF 38'100. En ce qui concerne l'espace de repas à la Fontenelle, le Conseil communal nous propose d'augmenter la dotation de 0.07 EPT soit un montant annuel de CHF 5'775.

Malgré le fait qu'il nous est à nouveau proposé d'augmenter le personnel, ce qui nous préoccupe, une majorité des membres présents a accepté ces deux arrêtés et demandé au CG d'en faire de même.

3.22. Demande de deux crédits-cadres de CHF 1'250'000 pour l'eau potable et CHF 500'000 pour l'assainissement en 2019.

En préambule nous avons demandé de séparer les demandes en deux arrêtés distincts. Mise à part un manque de visibilité sur la priorisation des projets et la durée des amortissements notre commission a



soutenu le Conseil communal dans sa démarche et recommandé la prise en considération des deux crédits-cadres.

4. Décisions importantes

4.1. Elaboration d'un scénario refus de la hausse du coefficient. Lundi 4 juin 2018

Pour rappel, l'exécution des mesures est du ressort du Conseil communal, nous en avons discuté en toute transparence. 35 mesures sont passées en revue (PV n°57 du 4 juin). 17 mesures ont été validées par la CGF, quelques-unes même en cas de hausse d'impôts. 8 méritent une analyse du Conseil communal, 10 n'ont pas été retenues, voire en lien avec des décisions cantonales.

5. Autres

Nous tenons à relever la qualité des échanges avec le Conseil communal qui a toujours joué la transparence et pris en compte nos remarques et propositions.

Il s'agit aussi de remercier Monsieur Laurent Brahier pour l'élaboration des procès-verbaux dans lesquels vous pouvez prendre connaissance des questions-réponses de nos séances avec le Conseil communal.

Je tiens aussi à remercier mes collègues de cette commission de gestion et finances qui part leur engagement, leur prise de position dans les débats, l'élaboration des rapports, ont permis de réaliser un bon travail dans l'intérêt de la commune et de ses citoyens.

Fontainemelon, le 12 mai 2019

Au nom de la Commission de
gestion et des finances
Le président
Soguel André

RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE SALUBRITE PUBLIQUE ET LA POLICE SANITAIRE

Composition du bureau de la commission pour 2018

Président: Cuhe François

Vice-président : Carrard Marcel

Secrétaire: Tripet Yann

Nombre de séances de la commission: 0

Questions examinées par la commission au cours de l'année

1. Eaux usées – Avez-vous signalé au service communal ou cantonal compétent des anomalies constatées? oui non

Si oui, lesquelles?

Êtes-vous intervenus directement?

oui non

Si oui, indiquez les motifs de l'intervention:

2. Eaux superficielles, souterraines – Avez-vous signalé au service compétent des anomalies constatées? oui non

Si oui, lesquelles?

3. Eaux de boisson dans les immeubles non reliés au réseau public de distribution – Avez-vous répertorié les distributions d'eaux à des tiers ne provenant pas d'un réseau public?

oui non

Si oui, avez-vous dû signaler des cas de non respect au service concerné?

oui non

Remarques éventuelles:

4. Déchets générés par les animaux, cadavres – Avez-vous signalé au service vétérinaire cantonal des cas de non respect des dispositions légales? oui non

Si oui, lesquels?

5. Déchets ménagers, industriels, d'artisanat, de chantier, agricoles – Avez-vous signalé à l'autorité communale des amoncellements de matériaux aux abords des immeubles et endroits non autorisés? oui non

Avez vous donné directement des ordres:

oui non

Si oui, lesquels? Les Gens du Voyage (déchets, peinture)

6. Lieux de détention et d'élevage d'animaux – Avez-vous signalé au vétérinaire cantonal des cas de non respect des dispositions légales en matière de détention, d'élevage, de transport et de commerce d'animaux? oui non

Avez-vous donné directement des ordres:

oui non

Si oui, lesquels?

7. Animaux et insectes nuisibles, parasites, locaux ou objets nécessitant des opérations de désinfection ou de désinfestation – votre commune dispose-t-elle d'un désinfecteur officiel?

oui non

Si oui, à combien de reprises est-il intervenu en cours d'année?

Énumérez les causes principales des interventions:

Si vous ne disposez pas d'un désinfecteur officiel, à qui adressez-vous les demandes de désinfection et de désinfestation qui vous sont adressées? Aux entreprises en activité sur le canton

8. Cimetière – Avez-vous contrôlé le bon état d'entretien du cimetière, de même que de tous les bâtiments s'y trouvant?

oui non

Êtes-vous intervenus? oui non

Si oui, énumérez les raisons

9. Nuisances industrielles – Des nuisances provoquées par des ateliers ou activités à l'intérieur même des immeubles d'affectation mixte vous ont-elles été signalées?

oui non

Si oui, précisez lesquelles:

10 Écoles – Avez-vous visité les locaux sanitaires et réservés aux sports notamment?

oui non

Avez-vous fait des remarques particulières?

oui non

Si oui, précisez lesquelles:

11. Homes, pensions – Le service de la santé publique visite périodiquement toutes les institutions de santé. Des problèmes ont-ils néanmoins été portés à votre connaissance?

oui non

Si oui, précisez lesquels ainsi que le nom de l'institution:

12. Etablissements publics et locaux commerciaux – votre commune dispose-t-elle de tels établissements sur son territoire?

oui non

Si oui, avez-vous effectué des contrôles relatifs à leur bon état d'entretien, notamment des locaux sanitaires? oui non

Si vous avez donné des ordres particuliers, précisez lesquels: non

13. Etablissements d'abatage – votre commune dispose-t-elle d'une telle structure?

oui non

Si oui, avez-vous des problèmes particuliers à signaler?

14. WC publics – votre commune dispose-t-elle de WC publics?

oui non

Si oui, un contrôle régulier est-il effectué?

oui non

Remarques éventuelles: par le personnel communal chargé de leur entretien

Des WC publics ont été fermés au vu de la non possibilité de les maintenir dans un état acceptable.

15. Ateliers et établissements industriels – de telles structures existent-elles sur le territoire de votre commune? oui non

Si oui, avez-vous dû intervenir en cours d'année:

oui non

Remarques éventuelles:

16. Emplacements destinés aux sports, aux bains et aux soins corporels – avez-vous effectué une surveillance de l'hygiène en ce qui concerne les installations suivantes?

- Piscines oui non
- Salons de coiffure oui non
- Fitness et saunas oui non
- Salons de massage oui non
- Locaux réservés aux solariums oui non
- Salons de tatouage et de piercing oui non

Des remarques ont-elles été notifiées aux exploitants de ces structures et si oui, lesquelles?

17. Immeubles, habitations et ateliers – Des ordres sanitaires ont-ils été donnés en ce qui concerne la salubrité des habitations et de leurs abords? oui non

Si oui, précisez le détail des interventions (si besoin sur une liste séparée):

1. Les Hauts-Geneveys, entreposage d'objets en grande quantité
- 2.
- 3.
- 4.

18. Toxiques et substances dangereuses pour l'environnement – Avez-vous signalé au service de la consommation ou au service de l'inspection et de la santé au travail un ou plusieurs cas d'entreposage non conforme de substances toxiques? oui non

Remarques

19. Nuisances sonores et rayons laser lors de manifestations – Avez-vous signalé des cas de nuisance au service compétent ou à la police cantonale? oui non

Remarques éventuelles:

20. Prévention des intoxications par les cueillettes privées non commercialisées de champignons – Êtes-vous en mesure d'orienter la population sur la mise à disposition d'un contrôle des champignons? oui non

Remarques éventuelles:

21. Aération, isolation thermique et phonique, chauffage et confort climatique des appartements et locaux – Procédez-vous, avec la police des constructions ou la commission d'urbanisme au contrôle régulier des bonnes conditions de l'habitat (chauffage, humidité, etc.)? oui non

Avez-vous donné des ordres sanitaires en cours d'année?

oui non

Si oui, donnez le détail des interventions:

1. Les Geneveys-sur-Coffrane, appartement, moisissures
2. Fontaines, appartement neuf, moisissures
3. Les Geneveys-sur-Coffrane, appartement, moisissures
4. Dombresson, appartement, traces d'humidité

22. Hygiène et risques liés à la pollution intérieure – Avez-vous dû intervenir en cours d'année en ce qui concerne des problèmes d'isolation thermique des habitations?

oui

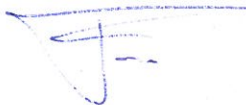
non

Si oui, donnez le détail des interventions:

1. Les Geneveys-sur-Coffrane, appartement, humidité, présence insectes

Au nom de la commission de salubrité publique

Le président

A blue ink signature, appearing to be 'F.', written over a horizontal line.

Le secrétaire

A blue ink signature, appearing to be 'M. Fajon', written in a cursive style.

Note: Un exemplaire de ce rapport doit être adressé au Service de la santé publique, Rue Pourtalès 2, 2000 Neuchâtel et au Conseil communal



SALUBRITE PUBLIQUE - ANNEE 2018

Date demande	N° TH	Adresse	Objet visité	Propriétaire(s)	Locataire(s)	Raison de la visite	En TTT	Visite effectuée	Ordre sanitaire	Terminé
09.10.2017	322208		Appartement			Suspension de trouble de diogène	X	01.11.2017	14.11.2017	
						Contre-visite - absent	X	05.02.2018		
						Contre-visite	X	27.03.2018		
20.12.2017	334394		Appartement			Appartement encombré et sale	X	05.02.2018	27.03.2018	
						Contre-visite	X	10.10.2018		26.10.2018
17.01.2018	336400		Chambre d'hôte			Pour autorisation d'exploiter	X	05.02.2018		20.02.2018
12.02.2018	339388		Appartement au 1er étage			Problèmes de moisissures	X	pas nécessaire suite de l'ordre sanitaire du 27.04.2017	23.02.2018	23.02.2018
06.09.2018	369985		Chambres d'hôte			Pour autorisation d'exploiter	X	07.11.2018		
02.10.2018	371781		Chambre d'hôtes			Pour autorisation d'exploiter	X	18.10.2018		

Date demande	N° TH	Adresse	Objet visité	Propriétaire(s)	Locataire(s)	Raison de la visite	En TTT	Visite effectuée	Ordre sanitaire	Terminé
24.09.2018	370583		Appartement au 1er étage Est			Problèmes d'humidité et invasion de lépismes	X	10.10.2018		
24.09.2018	370808		Maison familiale			Entreposage d'objets en quantité aux alentours de la maison et refus d'accepter des travaux suite au coulage de la chape de la terrasse qui engendre des problèmes d'humidité	X	10.10.2018		
05.12.2018	382007		Appt 3.5 pièces, rez-de-chaussée			Problèmes d'humidité et de moisissures	X	06.02.2019	Courrier simple fait le 12.02.2019	



COMMISSION DE L'ÉNERGIE

Rapport d'activité 2018

1. Composition

Nom, prénom	Représentation	Fonction
Cuche François	Conseil communal	Président
Huguenin Raymond	Administrateur énergie	Secrétaire
Cerini Claudio	PS	Membre
Costet Céline	Le RUN	Membre
Debrot Laurent	Association Lamper	Membre
Henry Daniel	Ancien président de l'As. Région Val-de-Ruz	Vice-président
Schmid Magali	Parc Chasseral	Membre
Schmied Tony	PLR	Membre
Soguel André	PLR	Membre
Stauffer Roger	Parc éolien des quatre Bornes	Membre
Vallat André	Photovoltaïque	Membre
Veuve Gérard	Bio gaz	Membre
Vieira Mario	Commune de Valangin (démissionnaire au 31.12.18)	Membre

2. Nombres de séances

Lors de l'année 2018, la Commission de l'énergie s'est réunie à quatre reprises :

- le 20 février 2018 ;
- le 16 avril 2018 ;
- le 4 juin 2018 ;
- le 27 septembre 2018.

3. Sujets traités

3.1. Extinction nocturne

La question de l'extinction nocturne a occupé notre commission tout au long de l'année 2018. En effet, nous avons finalisé la réalisation du bilan de l'expérience de Fontaines.



Les questions juridiques liées au maintien de l'allumage des passages piétons nous ont occupés lors des premières séances 2018. Nous avons également été en contact avec le SPCH afin de pouvoir renseigner et aider la commission dans ses travaux.

Les travaux de la commission ont largement inspiré le Conseil communal dans le contexte de l'élaboration du rapport au Conseil général concernant l'extinction de l'éclairage public à Val-de-Ruz. En effet beaucoup de questions juridiques et techniques ont été abordées lors de nos travaux, ce qui a contribué à la réalisation de ce rapport. En outre la commission a préavisé ce document avant transmission au Conseil général.

3.2. Le plan communal des énergies

La commission s'est également penchée sur l'opportunité de l'établissement d'un plan communal des énergies. Ce document a trouvé l'adhésion de la commission qui y voit aussi un précieux instrument dans le contexte de la future politique énergétique de la Commune.

3.3. Chauffage à distance (CAD)

Les CAD de la Commune, (Vivaldis et les deux CAD communaux) ont occupé la commission. Des informations régulières ont été partagées avec la commission à ce sujet. Il faut relever que du côté du CAD de Coffrane, la remise en question du prix de la chaleur par quelques clients a interpellé la commission. L'avancement du dossier juridique a intéressé les membres de la commission, à ce jour le litige n'est pas encore résolu.

3.4. Parcs éoliens

Un suivi des dossiers éoliens sur Val-de-Ruz est assuré par la commission. Plusieurs éléments du projet ont été passés en revue par la commission.

- La route de La Joux-du-Plane ;
- les mesures de compensation avec le groupe de suivi FFN ;
- avancement des projets au sein des administrations neuchâteloise et bernoise en vue de l'obtention des permis de construire.

3.5. Photovoltaïque

Une revue des projets réalisés à Val-de-Ruz a été proposée, avec également des propositions de la part de la commission.



4. Décisions importantes

4.1. Extinction de l'éclairage public

La commission a traité cette question et l'a transmise au Conseil communal en 2016 déjà. Depuis, un essai a été réalisé à Fontaines et un projet a été élaboré, il s'est concrétisé par un rapport au Conseil général et actuellement il est mis en œuvre par le Conseil communal.

4.2. LCEn- Loi cantonale sur l'énergie

La commission a passé en revue cette loi et a contribué à la prise de position de la Commune de Val-de-Ruz à ce sujet, proposée par le dicastère de l'énergie et adoptée par le Conseil communal.

4.3. Plan communal des énergies

La commission s'est penchée sur les principes de l'établissement d'un tel plan et a suggéré quelques pistes à exploiter, une fois le document validé.

5. Autres

Le travail au sein de cette commission est agréable et constructif. En effet, un bon état d'esprit règne lors de nos débats. Beaucoup d'idées et d'améliorations sont proposées par les commissaires et nous avons la chance de voir les projets traités par la commission avancer.

Fin 2018, nous avons dû constater la démission de la Commune de Valangin de la commission.

Après une année riche en propositions et en débats, je me réjouis de continuer de présider cette intéressante commission en 2019.

Val-de-Ruz, le 10 avril 2019

Au nom de la Commission de l'énergie
Le président
Cuche François



COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Rapport d'activité 2018

1. Composition

Nom, prénom	Parti politique	Fonction
Villat Jan	PLR	Président
Brechbühler Jean-Claude	PLR	Membre
Collioud Alain	Les Verts	Membre
Geiser Claudine	PLR	Membre
Martinez Vincent	Indépendant	Membre
Mihailovic Dragan	PS	Membre
Romerio Isabelle	PS	Membre
Tanner Yves	UDC	Membre
Truong Pascal	PLR	Membre

2. Nombres de séances

Notre commission s'est réunie à quatre reprises : les 17 avril, 3 juillet, 16 août et 19 novembre.

3. Sujets traités

3.1. Initiative populaire communale « Pour l'accueil parascolaire »

Notre commission, sur mandat du Conseil général, a traité l'initiative populaire communale « pour l'accueil parascolaire » ; elle en a proposé l'adoption et a préparé les dispositions d'application.

3.2. Réorganisation de l'école

Saisie d'un projet de modification du règlement du cercle scolaire, notre commission a pu émettre certaines suggestions à l'attention du Conseil communal. Elle a en particulier insisté pour laisser au Législatif la compétence de fermer ou non un collège.

3.3. Diverses autres modifications législatives

Saisie d'un projet de toilettage du règlement général, du règlement sur le statut des membres du Conseil communal, du règlement sur les eaux, du règlement concernant la perception de divers taxes et émoluments communaux, notre commission a pu émettre certaines suggestions à l'attention du Conseil communal.



4. Décisions importantes

Notre commission étant consultative, elle n'a pas pris de décisions formelles.

L'œuvre principale de l'année 2018 aura probablement été le rapport au Conseil général concernant l'initiative « pour l'accueil parascolaire ».

Fontaines, le 2 mai 2019

Au nom de la Commission des
règlements
Le président
Villat Jan



COMMISSION DE SÉCURITÉ

Rapport d'activité 2018

1. Composition

Nom, prénom	Parti politique	Fonction
Senn Cédric	PS	Président
Richard Sylvie	Les Verts	Vice-présidente
Etienne Michel	PLR	Membre
Favre Michel	UDC	Membre
Masini Christian	PLR	Membre
Oppliger Hervé	PLR	Membre
Richard Nicolas	PS	Membre

2. Nombres de séances

Une séance le jeudi 21 juin 2018 à 18h00.

3. Sujets traités

3.1. Séance du 21 juin 2018

- 1 Présences
- 2 PV de la séance du 24 juin 2017
- 3 Nomination d'une ou d'un président en remplacement de M. Moratel
- 4 Extinction de l'éclairage public
- 5 Réorganisation dans le domaine de la sécurité
 - 5.1 Défense incendie
 - 5.2 Protection civile
- 6 Section engagement en faveur de la collectivité : point de situation
- 7 Divers
 - 7.1 Chauffage à gaz – ramonage
 - 7.2 V2R Bouge
 - 7.3 Gens du voyage



4. Décisions importantes

4.1. Pas de décisions prises mais des informations sur les sujets en cours

- Présentation du projet d'extinction de l'éclairage public dans tous les villages de la commune.
- Information sur la nouvelle structure de la PC en 4 régions au lieu de 6 actuellement.
- Information sur la nouvelle section d'engagement en faveur de la collectivité qui compte 14 membres.
- Séance suivie au hangar des sapeurs-pompiers des Geneveys-sur-Coffrane de l'inauguration du nouveau camion tonne-pompe du SDI VdR.

5. Autres

15 mars 2018 : Tenue du rapport annuel du dicastère de la sécurité de Val-de-Ruz à Fontainemelon.

En 2018, pas eu de séance avec le Conseil régional de la sécurité.

Dombresson, le 14 mai 2019

Au nom de la Commission de sécurité
Le président
Senn Cédric



CONSEIL DE FONDATION DE LA POMOLOGIE

Rapport d'activité 2018-2019

1. Composition

Nom, prénom	Parti politique	Fonction
Brechbühler Jean-Claude	PLR	Membre
Carrard Marcel	PLR	Membre
Jaquet Philippe	PS	Membre

2. La Pomologie

La Pomologie est une Fondation d'utilité publique qui a pour but de construire, louer et gérer un immeuble à l'intention des personnes âgées ou handicapées avec l'aide des pouvoirs publics.

Les organes de la Fondation sont le Conseil de Fondation (législatif), le Comité Directeur (exécutif) et l'organe de contrôle. Le Conseil de Fondation se compose de 7 membres alors que le Comité Directeur en compte 5.

3. Nombres de séances

Une séance le 19 mars 2019 à 19h30 à Cernier, au local commun de la Pomologie.

4. Sujets traités

4.1. Adoption du procès-verbal du 19 mars 2018

Accepté sans commentaires.

4.2. Rapport de l'organe de contrôle pour l'exercice 2017

Le rapport de révision de la société KPMG est pris en compte et accepté par les membres présents du Conseil de Fondation.

4.3. Comptes 2018 et budget 2019

Le rapport de gestion et les comptes 2018 sont explicites et ne suscitent que peu de remarques et de questions. Les comptes sont adoptés à l'unanimité des membres du Conseil de Fondation présents.



Le budget est présenté et n'amène pas de question. Il est adopté à l'unanimité des membres du Conseil de Fondation présents.

5. Décisions importantes

5.1. Nomination de l'organe de contrôle

Une offre a été demandée à la Fiduciaire Expertis SA. Après discussion, notre choix s'est finalement porté sur cette fiduciaire qui est un prestataire local et qui révisera également les comptes communaux.

5.2. Statuts

Les statuts de la Fondation sont à réviser et à adapter pour pouvoir attribuer un mandat de contrôle des comptes pour 3 années consécutives.

5.3. Pomologie 2

Une forte demande de location pour des appartements protégés est constatée. L'actuel bâtiment composé de 19 appartements ne peut subvenir à toutes les demandes. Depuis quelques années, il est envisagé de construire un deuxième immeuble. Confronté à des problèmes de surface constructible, de droits à bâtir et de refus de l'Etat d'accorder une dérogation, le projet de construction de la Pomologie 2 serait limité à 16 appartements et ne serait pas viable. Il faudrait réaliser un immeuble de 22 appartements.

En l'état actuel, des contacts ont été pris avec un partenaire privé pour élaborer un projet adapté et viable à terme. Nous attendons une proposition concrète de la part de ce partenaire.

6. Autres

Néant.

Chézard-St-Martin, le 13 avril 2019

Au nom du Conseil de fondation de la
Pomologie
Carrard Marcel



CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SIVAMO

Rapport d'activité 2018

1. Composition

Nom, prénom	Parti politique	Fonction
Favre Michel	UDC	Membre
Faragalli Michele	Les Verts	Membre
Hostettler Antoine	PLR	Membre
Studer Pierre-André	PS	Membre
Villat Jan	PLR	Membre

2. Nombres de séances

Une séance le 26 avril 2018.

3. Sujets traités

3.1. Rapport de gestion et comptes 2017

L'année 2017 a été très « classique ». Le rapport de gestion et les comptes sont acceptés à l'unanimité.

3.2. Budget de fonctionnement 2019

Conformément à l'usage de ce syndicat, le budget de l'année « n+1 » est adopté conjointement aux comptes de l'année « n-1 ».

Fontaines, le 12 mai 2019

Au nom du Conseil intercommunal de
SIVAMO
Jan Villat



SYNDICAT INTERCOMMUNAL STEP DE LA SAUNERIE COLOMBIER

Rapport d'activité 2018

1. Composition

Nom, prénom	Parti politique	Fonction
Junod Jean-Philippe	PS	Membre
Villat Jan	PLR	Membre

2. Nombres de séances

Une première séance le 20 mars 2018 et une seconde séance le 30 octobre 2018.

3. Sujets traités

3.1. Deux demandes de crédits et comptes 2017

Deux demandes de crédits sont acceptées :

- CHF 25'000 pour le remplacement d'un transformateur HT-MT ;
- CHF 50'000 pour le renouvellement du système de chauffage (boues et bâtiments).

Les comptes 2017, dans la lignée des précédents, sont acceptés.

3.2. Budget 2019

Le budget 2019 est le dernier d'une longue série de budgets stables. Il est adopté à l'unanimité. La fin de nombreux amortissements et différents projets d'importance (rénovation en profondeur de la STEP et traitement des micropolluants) pourraient rapidement bousculer le ronronnement de ce syndicat intercommunal.

Fontaines, le 12 mai 2019

Au nom du Syndicat intercommunal
STEP de la Saunerie Colombier
Jan Villat